

ABONNEMENT.
Saumur :
 Ann. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Ann. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 SEPTEMBRE 1884.

BULLETIN

Les libéraux sont partout les mêmes. En France, au nom de la liberté, ils ont croché des serrures et enfoncé des portes de couvent, violé des domiciles privés, outrage le droit de propriété, jeté dans la rue des citoyens paisibles, fermé des chapelles, refusé la protection des tribunaux aux victimes de leur arbitraire; ils ont brisé les crucifix dans les écoles, forcé les pères de famille à livrer leurs enfants à l'enseignement albé, expulsé les aumôniers de l'armée, chassé les sœurs des hôpitaux, interdit les cérémonies extérieures du culte.

En Belgique, toujours au nom de la liberté, ils ont commis à peu près les mêmes attentats lorsqu'ils détenaient le gouvernement, et, maintenant qu'ils sont tombés du pouvoir, ils témoignent de leur libéralisme en assommant ceux qui ont le tort grave de ne point penser comme eux.

Cette communauté de procédés qui unit les libéraux belges aux libéraux français fait que ces honnêtes citoyens s'entendent comme larrons en foire. Opportunistes et réactionnaires félicitent chaleureusement les ignobles bandits qui, ne pouvant plus se servir de la loi, jouent du casse-tête contre les catholiques.

Comment! les catholiques se sont avisés de manifester dans les rues de Bruxelles comme de simples libéraux; ils se sont permis d'arborer des insignes religieux au lieu du compas et de l'équerre maçonniques; ils ont pensé que la liberté n'avait pas été inscrite dans la Constitution de leur pays pour l'usage exclusif de leurs adversaires; enfin, ils ont commis le crime d'être quatre-vingt mille manifestants, tandis que, le dimanche précédent, les gueux s'étaient groupés vingt mille seulement! Ah! qu'on a bien fait de les frapper à grands coups de cannes, de couteaux et de casse-têtes!

Vive la liberté de conscience!
 Vive la liberté de la pensée!
 Vive la liberté de manifestation!
 Et mort aux catholiques!

Volontiers nos républicains répéteraient ces paroles rapportées par le *Courrier de Bruxelles* et proférées par des gardes civiques belges: « A la bonne heure! on aurait dû les tuer tous! »

Mais qu'ils cessent de nous parler du droit des majorités, du respect de la loi et de la volonté nationale; qu'ils cessent de nous corner aux oreilles les protestations contre les fusillades du Deux-Décembre, les arrestations et les déportations du Coup d'État. Qu'ils cessent d'accuser ce pauvre petit Seize-Mai si bénin, si inoffensif. Qu'ils cessent de nous traiter de factieux, ces hommes qui applaudissent aujourd'hui les auteurs des désordres et des attentats de Bruxelles.

Devant les inqualifiables agressions dont ils étaient l'objet, les catholiques belges avaient deux portes à prendre: ou bien user résolument du droit de légitime défense, attaquer et assommer les gueux comme on tue des chiens enragés; ou bien se borner à se défendre dans les cas les plus pressants et mépriser les provocations qui ne constituaient pas des périls imminents. S'ils avaient pris le premier parti, ils auraient déchaîné la guerre civile, provoqué de grandes effusions de sang, atténué la grave faute politique commise par leurs ennemis, perdu le bénéfice d'une noble et digne attitude. En adoptant le second, ils ont fait preuve d'une grande sagesse, car ils ont épargné à leur gouvernement bien des embarras et mis de leur côté l'opinion publique.

L'entrevue des trois Empereurs à Skierniewicz semble être définitivement fixée au 15 septembre. Les feuilles russes, allemandes et autrichiennes sont d'accord pour déclarer qu'elle aura pour résultat de raffermir la paix de l'Europe. A coup sûr ce n'est pas

la France qui menace de la troubler, cette paix que les trois Empereurs éprouvent le besoin de raffermir tous les dix-huit mois. Elle a assez à faire en Tunisie, au Tonkin, en Chine, à Madagascar, au Congo, et aussi chez elle. Isolée en Europe, bataillant à l'étranger, nantie d'un budget en désarroi, occupée à refaire sa loi militaire pour désorganiser un peu plus son armée, livrée à la plus complète anarchie, et, pour tout dire, en un mot, affligée de la République, la France, dont M. Ferry est le souverain quasi absolu, ne peut nourrir d'autre ambition que d'être laissée en repos. Mais il est dur de voir la grande nation exclue des conseils de l'Europe et réduite à se contenter des conseils des ministres, lesquels d'ailleurs deviennent aussi rares que les libéralités de M. Jules Grévy.

Ces pauvres Anglais sont tellement contrits de nos succès en Chine qu'ils en perdent jusqu'à leurs connaissances maritimes, les seules peut-être qu'on ne puisse contester à ces insulaires. La *Pall Mall Gazette* trouve que les avisos et les croiseurs de côtes ne sont pas des navires de guerre.

Pour la feuille radicale anglaise, le navire de guerre commence et finit aux énormes cuirassés avec lesquels l'illustre amiral Seymour a bombardé les petits pâtés de terre appelés par lui les forts d'Alexandrie.

C'est cependant avec de simples croiseurs en bois, dans le genre de ceux que la *Pall Mall* considère comme une quantité négligeable, que l'escadre française a forcé la descente du Min. Le dépit fait patauger les compatriotes du pasteur Shaw. Nous les engageons à réprimer un peu leur énerve-ment. L'Europe les regarde et, d'ordinaire, quand les Anglais se sentent surveillés, ils s'observent davantage. Ils ont une hypocrisie naturelle qui leur sert de tenue. Est-ce que les éditeurs de la *Pall Mall* l'oublieraient?

EXTRÊME-ORIENT.

Le *Standard* publie une dépêche de Vienne ainsi conçue:

« D'après des informations de source chinoise, le gouvernement de Pékin aurait envoyé à tous les vice-rois une note circulaire expliquant les motifs pour lesquels la Chine refuse de consentir aux demandes de la France, et déclarant que le conseil suprême est maintenant résolu à défendre par les armes l'honneur de l'Empire. »

LE TONKIN. — On lit dans le *Télégraphe*: « L'organisation du Tonkin marche, paraît-il, à grands pas. Le gouvernement a déjà décidé de créer là-bas un journal officiel, dont la direction serait confiée à M. Germa-Baillières, ancien conseiller municipal de Paris. M. Germa-Baillières se rendra sous peu à son poste. »

Une dépêche, publiée dans le *Times*, affirme de nouveau la dégradation des six membres du Tsong-Li-Yamen, dégradation déjà annoncée, puis démentie. Suivant la même dépêche, la Chine chercherait encore à éluder la nécessité d'une déclaration de guerre.

Chronique générale.

On reste toujours dans la même incertitude au sujet des opérations françaises en Chine.

Le gouvernement s'obstine à ne point faire connaître les dépêches envoyées par l'amiral Courbet.

Il est fort probable que le gouvernement ne sortira pas de son mutisme avant le prochain conseil de cabinet.

Peut-être alors consentira-t-on à indiquer en quoi consiste le plan du gouvernement, peut-être avouera-t-on alors que la Chine nous fait la guerre ou que nous sommes obligés de la lui déclarer.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

« Mais que le curé fut en présence de M^{me} de Lavardens: — Je puis, lui dit-elle, sans attendre l'arrivée de M. de Larnac, vous dire les noms des acquéreurs de ce bien. Je suis absolument tranquille et ne suis pas en doute le succès de notre combinaison. — Mais pas nous faire sollement la guerre, nous sommes mis d'accord, mon voisin, M. de Larnac, M. Gallard, un gros banquier de Paris, et moi, M. de Larnac aura la Mionne; M. Gallard, le château et Blanche-Couronne; moi, la Rozeria. Je vous connais, monsieur le curé, vous devez être inquiet pour vos pauvres. Rassurez-vous. Ces deux biens sont très-riches et vous donneront beaucoup d'argent. — En ce moment, une voiture parut au loin sur la route dans un nuage de poussière. — Voici M. de Larnac, s'écria Paul. Je reconnais son panache. »

Tous les trois, en hâte, descendant de la terrasse, retournèrent au château... Ils y arrivèrent au moment où la voiture s'arrêtait devant le perron.

— Eh bien? demanda M^{me} de Lavardens.

— Eh bien! répondit M. de Larnac, nous n'avons rien...

— Comment! rien? demanda M^{me} de Lavardens, fort pâle et fort émue.

— Rien, rien, absolument rien, ni les uns ni les autres.

Et M. de Larnac, sautant à bas de la voiture, raconta ce qui venait de se passer à l'audience des criées du tribunal de Souvigny.

— Tout, dit-il, a d'abord marché comme sur des roulettes. Le château est adjugé à M. Gallard pour six cent mille cinquante francs. Pas de compétiteur... Une enchère de cinquante francs avait suffi.

En revanche, petite bataille pour Blanche-Couronne. Les enchères s'élevèrent de cinq cent mille à cinq cent vingt mille francs, et encore la victoire à M. Gallard. Nouvelle bataille et plus vive pour la Rozeria; elle vous est enfin adjugée, madame, pour quatre cent cinquante-cinq mille francs... et moi j'enlève sans concurrence la forêt de la Mionne avec une surenchère de cent francs. Tout paraissait fini; on était déjà debout dans l'assistance; on entourait nos avoués pour savoir le nom des acquéreurs. Cependant M. Brazier, le juge chargé de la vente, réclame le silence, et l'huissier met

en vente les quatre lots réunis à deux millions cent cinquante ou soixante mille francs, je ne sais plus au juste... Un murmure ironique circule dans l'auditoire. De tous côtés on entendait dire:

« — Personne, allez, il n'y aura personne... »

« Mais le petit Gibert, l'avoué, qui était assis au premier rang et qui, jusque-là, n'avait pas donné signe de vie, se lève et dit tranquillement:

« — J'ai acquéreur pour les quatre lots réunis à deux millions deux cent mille francs. »

« Ce fut comme un coup de foudre! Une grande clameur suivie bientôt d'un grand silence. La salle était pleine de fermiers et de cultivateurs des environs. Tant d'argent pour de la terre, cela les jetait dans une sorte de stupeur respectueuse... Cependant M. Gallard se penche vers Sandrier, l'avoué qui avait porté ses enchères... La lutte s'engage entre Gibert et Sandrier... On arrive à deux millions cinq cent mille francs... Court moment d'hésitation chez M. Gallard... Il se décide... Il continue jusqu'à trois millions... Là, il s'arrête et le domaine est adjugé à Gibert... On se jette sur lui, on l'entoure, on l'écrase... »

« — Le nom, le nom de l'acquéreur? »

« — C'est une Américaine, répond Gibert, M^{me} Scott. »

— M^{me} Scott! s'écria Paul de Lavardens.

— Tu la connais? demanda M^{me} de Lavardens.

— Si je la connais!... si je la... Pas du tout... »

Mais j'étais au bal chez elle, il y a six semaines. — Au bal chez elle!... et tu ne la connais pas!... Quelle sorte de femme est-ce donc?

— Ravissante, délicieuse, idéale, une merveille!

— Et il y a un M. Scott?

— Certainement, un grand blond. Il était à son bal... On me l'a montré... Il saluait au hasard, de droite et de gauche. Il ne s'amusa guère, je vous en réponds... Il nous regardait et il avait l'air de se dire: « Qu'est-ce que c'est que tous ces gens-là?... Qu'est-ce qu'ils viennent faire chez moi?... »

Nous venions voir M^{me} Scott et miss Percival, la sœur de M^{me} Scott... Et ça en valait la peine!

— Ces Scott, dit M^{me} de Lavardens en s'adressant à M. de Larnac, est-ce que vous les connaissez?

— Oui, madame, je les connais... M. Scott est un Américain colossalement riche, qui est venu s'installer à Paris l'année dernière... Dès que ce nom a été prononcé, j'ai compris que la victoire n'avait jamais été indécise. Gallard était battu d'avance. Les Scott ont commencé par acheter à Paris un hôtel de deux millions, du côté du parc Monceau.

— Oui, rue Murillo, dit Paul, puisque je vous dis que je suis allé au bal chez eux; c'était...

— Laisse donc parler M. de Larnac. Tu nous la raconteras tout à l'heure, l'histoire de ton bal chez M^{me} Scott.

« Il vous plaît ! » La dame montre son billet, mais ne lâche pas son petit sac, qu'elle courre des yeux.

C'est fini, le train est parti ! Alors, rayonnant, elle fait jouer un ressort... Crac ! le sac s'ouvre comme une botte, et le petit chien, gros comme mes deux poings, sort en remuant la queue !...

Les voyageurs sympathiques le caressent : « Qu'il est mignon ! » Les voyageurs qui détestent les petits chiens ronchonnent tout des yeux menaçants... Ah ! l'animal, si mignon, a levé la patte !...

La dame, indulgente pour les sottises de Charlot — car il s'appelle Charlot — essuie tranquillement sa robe avec son mouchoir de dentelles. Et Charlot reconnaissant lèche le nez crochu de la dame au menton de Polichinelle.

Voyez-vous ce monsieur en redingote à collet gras ! Il porte sous son bras un gros portefeuille bourré de papiers. Il passe roide devant le guichet, le cigare à la bouche, et montre un petit papier. L'employé salue et le laisse circuler.

Il se promène sur le quai d'un air d'importance et cause distrairement avec son compagnon. Il achète des journaux, deux, quatre journaux. Il jette un regard dédaigneux sur la première page. Puis, il monte dans mon compartiment, où un employé complaisant lui a retenu un coin.

Le monsieur ne salue pas. Il promène sur nous tous un regard investigateur ; il tire ses journaux et fait semblant de lire.

— Tiens ! c'est vous ; par quel heureux hasard ?... dit-il tout-à-coup à un voyageur placé en face de moi.

— Vous partez en vacances, mon cher député, mais on prétend que vous allez être bientôt convoqués de nouveau ?

— Pour la question de Chine, voilà bien une belle affaire !

— Il me semble pourtant que le gouvernement ne peut faire la guerre sans l'assentiment des Chambres, c'est dans la Constitution !

— Mais, monsieur, nous ne faisons pas la guerre, nous prenons des gages !

— Cependant on bombarde, on brûle des arsenaux, on coule des navires ?...

— Ce n'est pas la guerre, ce sont des représailles !

— Permettez ! il va falloir demander encore des millions au pays, s'imposer de lourds sacrifices d'hommes...

— Nous accorderons tout au gouvernement, mais nous ne déclarerons pas la guerre...

— Alors, je ne comprends plus !...

La-dessus s'engage une longue conversation sur la politique étrangère. Le député fait le discours de M. Jules Ferry. Tous les voyageurs dorment à poings fermés, et je fais de même.

Le jour blanchit l'horizon, une lumière pâle commence à éclairer le compartiment. Les voyageurs s'éveillent, se soulèvent du milieu de leurs couvertures.

Le député rassemble ses journaux, reprend son portefeuille.

— Eh ! dites donc, fait-il en tapant sur les genoux de mon voisin, nous voici arrivés. Gardez-vous bien de dire dans le pays que nous faisons la guerre. Nous voulons bien la faire, mais nous ne voulons pas la déclarer, ce serait compromettre notre réélection l'année prochaine.

Les deux voyageurs descendent, et, cinq minutes après, la locomotive siffle, comme elle voulait, elle aussi, donner son approbation sur la politique du gouvernement et sur les opinions du député.

Bon voyage !

(Le Paysan.) ANDRÉ BARBES.

Nous avons dit hier que le ministre de la guerre a fixé à 460 le minimum de points obtenus à l'examen écrit par les aspirants au volontariat d'un an pour les admettre à l'examen oral. D'après cela, voici, pour notre département, les candidats admis à la deuxième et définitive épreuve :

MM. Lorilleux, Schleiter, Gallot, Guilé, Chénouard, Chabruu, Blanc, Maigneau, Durand, soit 9 sur 17. L'examen oral commencera le 20 septembre.

L'année dernière, le minimum de points était de 540.

UNIFICATION DES RETRAITES DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

Le Comité central de Paris à MM. les présidents des comités de province.

Les membres du Comité central, réunis en séance extraordinaire, le 3 septembre, ont pris les dispositions suivantes :

Vu le projet de loi pour l'unification des retraites des anciens sous-officiers et soldats, déposé le 15 août dernier sur le bureau de la Chambre par M. Georges Roche, député de Rochefort, lequel projet doit être imprimé et distribué par ordre de M. le président de la Chambre des députés ;

Considérant : Qu'il n'est pas inutile que le projet de loi déposé soit de nouveau appuyé par la grande majorité des députés ;

Qu'il est du devoir de tous les intéressés de bien démontrer, eux-mêmes, à MM. les députés les droits de l'ancienne troupe a aux tarifs du 23 juillet 1884, afin que ces honorables représentants puissent encore mieux soutenir la cause qui leur est soumise ;

Que, d'autre part, le moyen le plus efficace pour expliquer convenablement les droits qu'on peut avoir, c'est la publicité par voie de la presse principalement, et cela d'une façon incessante ;

Mais que l'avis en caisse du Comité central à Paris ne va bientôt plus permettre de faire face aux dépenses journalières obligatoires. En conséquence, le Comité décide qu'un appel de fonds sera fait auprès de tous les camarades dont la situation peut actuellement le permettre en raison du paiement des arrérages de leur pension ; il invite instamment les présidents de comités de province à faire insérer la présente circulaire dans tous les journaux de leurs localités.

Il recommande, en outre, de ne pas oublier que le succès de la cause, tout certain qu'il paraisse, peut aussi dépendre de la vigilance et du zèle que chacun apportera en pareille circonstance. C'est une œuvre commune à tous, et de plus, c'est une question d'honneur, et même de réhabilitation, en quelque sorte, qu'on revendique pour l'ancienne armée dont les services semblent méconnus par une pension de retraite inférieure.

Les membres du Comité :

Allard, Grévin, Perrot, Fautrier, Piérot, Poinso, Godeau, Godet, Varney, Wirth, Lemaire.

Vu : Le vice-président, REVERCHON. Le Président, SABOURIN.

Les ouvriers menuisiers se plaignent depuis longtemps de la concurrence qui leur est faite par les produits de Suède et de Norvège qui arrivent à Paris près à être posés.

Pour ne citer qu'un exemple, les portes et les fenêtres fabriquées à Stockholm reviennent à meilleur marché que le bois non ouvré qui serait acheté en France pour les fabriquer.

Le Conseil municipal de Paris s'est ému de cette situation, et, sur la demande des chambres syndicales des ouvriers menuisiers, les édiles ont décidé qu'une subvention de 3,000 fr. serait accordée aux intéressés pour leur permettre d'envoyer en Suède et en Norvège des délégués spécialement chargés d'aller étudier sur place l'industrie de la menuiserie.

Les chambres syndicales viennent d'être invitées à choisir ces délégués, qui seront au nombre de trois.

Par arrêté du ministre des finances : M. Duphénieux, ancien sous-préfet de Saumur, ancien préfet, nommé récemment percepteur-receveur du quartier des Champs-Élysées à Paris (1^{re} division du 8^e arrondissement).

ment, 4^{me} classe), vient d'être nommé trésorier-payeur général de Vaucluse, en remplacement de M. Guillot, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

Les inquiétudes que cause le phylloxéra gagnent de proche en proche. Les habitants de la rive gauche de la Loire se préoccupent beaucoup de la présence de ce redoutable insecte dans leur voisinage ; ils se demandent comment on va procéder à sa destruction, quels moyens on emploiera.

Les plus énergiques leur semblent les meilleurs pour les préserver du fléau.

M. de Cazenove, qui a eu l'occasion d'en voir un très-grand nombre, les a trouvés tellement effrayés, qu'il a cru devoir écrire à M. le représentant de la Commission départementale, pour lui signaler l'état des esprits.

Il réclame, dans sa lettre, une réunion immédiate de la Commission, dans le but de les rassurer, en pressant l'autorité de prendre des mesures qu'un plus long retard rendrait illusoire.

Il ne s'agit plus de simples taches phylloxériques, ainsi que nous l'avons déjà dit ; la surface atteinte est considérable et il est certain que si l'on veut arrêter la propagation du fléau, il n'y a plus de temps à perdre.

On a déjà trop tardé à constater l'existence du phylloxéra.

Pendant que la Commission de surveillance s'en allait reconnaître l'insecte à Martigné-Briand, il existait chez nous, dans notre département.

Nous faisons des vœux pour qu'on ne perde plus de temps et nous sommes reconnaissant à M. de Cazenove d'avoir saisi la Commission départementale de cette grave question.

COUTURES. — Grand émoi dans la commune de Coutures. Depuis huit jours, il est question d'un infanticide.

Dimanche dernier, le brigadier et un gendarme de la brigade de Gennes étaient au village de Monsabert, pénétraient chez les époux X..., et après quelques minutes de recherches, trouvaient enfoui dans une cave, presque au niveau du sol, le corps d'un enfant venu à terme ; il avait été enterré vivant ! Constatastion du médecin.

Pendant que les gendarmes et le garde-champêtre travaillaient dans la cave, la femme R..., surveillée par l'adjoint, délégué du maire, sortit librement de chez elle et s'enfuit. Depuis lors on ne l'a pas retrouvée.

Le parquet de Saumur était lundi dernier à Monsabert, il a fait arrêter le mari.

Tours.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Un comité d'agriculteurs du département d'Indre-et-Loire nous communique la pétition suivante, en invitant tous les cultivateurs à se réunir tous les samedis, à onze heures, au café du Musée, à Tours, siège du comité. Toutes les personnes qui voudront bien se charger de réunir des signatures dans les communes sont priées de se pourvoir, au café du Musée, de feuilles préparées à cet effet audit café. Les inspirateurs de cette pétition, publiée dans tous les journaux de Tours, entendent rester en dehors de tout parti politique. Ils expriment leurs souffrances et leurs plaintes et n'entendent rien faire de plus.

A Monsieur le ministre de l'agriculture.

« Monsieur le ministre, Les soussignés, agriculteurs du département d'Indre-et-Loire, ont l'honneur de solliciter votre bienveillance, afin d'obtenir un soulagement dans la crise actuelle.

« La modicité du prix des céréales occasionnée par le libre-échange et l'augmentation toujours croissante de la main-d'œuvre, nous mettent dans l'impossibilité, malgré nos efforts et notre courage, de résister plus longtemps, et, si cet état de chose continue, Monsieur le ministre, nous serons bientôt réduits non-seulement à la ruine, mais à la misère.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le ministre, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. »

MONTMORILLON.

Le maire de Montmorillon croit devoir prévenir les maîtres d'hôtel, cafetiers et

cabaretiers de cette ville, que, pendant le séjour des troupes de la 33^e brigade d'infanterie, leurs établissements ne devront être ouverts aux hommes qui en font partie que jusqu'à 8 heures 1/2 du soir.

Des ordres très-sévères ont été donnés pour que la prévôté attachée à la brigade et la gendarmerie de la ville veillent à la stricte exécution de cette mesure, prescrite par le général directeur des manœuvres.

Ceux d'entre eux qui ne se conformeraient pas au présent avis s'exposeraient à voir leurs établissements consignés pendant les trois jours que passeront à Montmorillon les militaires des 20^e d'artillerie, 2^e chasseurs, 68^e et 90^e de ligne.

Voici l'indication des principales opérations qui auront lieu aux environs de Montmorillon pendant les grandes manœuvres :

Le 12 septembre, prise de la Trimouille ; le 13, un combat aura lieu vers l'embranchement du chemin de Journet et dans les brandes de la Beaudinière, route de la Trimouille.

CHATELLERAULT.

Mardi 9 courant, à 9 heures et demie du matin, notre promenade a été le théâtre d'un triste accident. A 8 heures et demie, M. Baptiste Coquereau, âgé de 63 ans, loueur de voitures, était parti de chez lui avec deux chevaux attelés à un break. Après avoir conduit sa bru et sa petite-fille à l'extrémité du faubourg Sainte-Catherine, où M^{me} Coquereau jeune habite, il passait par les boulevards et revenait par la rue du Berry, lorsque ses chevaux s'emportèrent et s'engagèrent dans la rue de la Promenade. Arrivés à la rue du Tabary, M. Coquereau, qui essayait en vain de maîtriser ses chevaux, voyant devant lui une voiture, voulut traverser les promenades pour éviter une rencontre. Malheureusement la voiture vint heurter l'angle de la rue du Tabary et se renversa projetant l'infortuné la tête la première contre le mur. M. le docteur Ragout, appelé aussitôt, ne put que constater la mort de M. Coquereau qui avait les côtes enfoncées et la colonne vertébrale brisée.

Dimanche, on a inauguré à la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) le buste de l'abbé Jallet. Beaucoup de personnes se demanderont sans doute quel est ce grand homme jugé digne d'être coulé en bronze. C'est tout simplement un prêtre apostat, député obscur à l'Assemblée nationale de 1789, qui a fini misérablement une vie déshonorée, après avoir donné le spectacle de tous les scandales. Tel fut celui que les républicains des Deux-Sèvres ont voulu tirer de l'oubli. Son existence et les honneurs posthumes qui l'attendent nous ont été révélés ces jours-ci par une lettre de M^{re} Bellot des Minières, dont le *Mémorial des Deux-Sèvres* a publié un extrait, et qui est adressée à M. Tardy, bibliothécaire-adjoint de la ville de Niort.

L'Association française pour le progrès des sciences, qui tient congrès à Blois, a visité, dimanche dernier, le château de Chambord et celui de Cheverny. Plus de 250 membres du congrès avaient pris part à cette intéressante excursion, organisée, avec le concours de la commission locale de Blois, par les soins de M. Gabriel, professeur à l'École des ponts et chaussées, secrétaire de l'Association. Un déjeuner a été servi dans une des salles du rez-de-chaussée du château de Chambord. La visite au château de Cheverny offrait un attrait tout particulier en raison des superbes collections de paléontologie et de minéralogie qu'y a réunies son ancien propriétaire, M. le marquis de Vibraye. A six heures, les membres de l'Association étaient de retour à Blois.

Le lendemain, trois cents membres de l'Association française ont visité Vendôme et le château Lavardin.

Les anthropologistes ont fait une excursion à Thenay pour chercher les traces de l'homme tertiaire découvertes par l'abbé Bourgeois.

ANGERS GRAND HOTEL

Place du Ralliement — A proximité du Théâtre et de l'hôtel des Postes — Table d'hôte — Restaurant à la carte — Salles de Fêtes, vastes Salons — Salles de Bains — A l'occasion des examens pour l'École polytechnique, prix de faveur pour Messieurs les candidats et leur famille.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

La crue annoncée sur la Loire a eu son maximum à Orléans le 8 septembre, à 9 heures du matin.

Il s'est élevé à 4^m 70.

Par suite, on pense que la crue atteindra, à Langeais, 4^m 70 le 10 septembre, vers 3 heures du matin.

À Saumur, la Loire n'est plus aujourd'hui qu'à 1^m 60.

